



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux et maternités

Question orale n° 424

Texte de la question

M. Pierre Gosnat interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la permanence et le soutien du Gouvernement aux hôpitaux et maternité de proximité. Il souhaite attirer plus particulièrement son attention sur l'avenir de la maternité Jean Rostand à Ivry-sur-Seine. Chaque année ce sont près de 2 000 enfants qui voient le jour entre ses murs. Très attachée à sa maternité, la population ivryenne s'est prononcée à plus de 95 % pour le maintien de son activité. Car même transférée à quelques kilomètres, sa fermeture représenterait une perte profonde pour la ville et ses habitants. Plus généralement, il l'interroge sur les choix futurs du Gouvernement en matière de politique hospitalière, notamment dans la perspective du projet de loi Patient-santé-territoire. Il souhaite aussi la questionner sur l'annonce de la fermeture de 100 lits au sein du centre des Escaldes situé en Cerdagne dans les Pyrénées-Orientales. Cette fermeture, injustifiée aux vues des besoins locaux et de l'activité du centre déstabiliserait tout le tissu socio-économique de la région, si elle venait à être confirmée.

Texte de la réponse

PÉRENNITÉ DES HÔPITAUX ET MATERNITÉS DE PROXIMITÉ

M. le président. La parole est à M. Pierre Gosnat, pour exposer sa question, n° 424, relative à la pérennité des hôpitaux et maternités de proximité.

M. Pierre Gosnat. Madame la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, alors que des milliers de salariés de l'Assistance publique défilent dans Paris, je vous interpelle aujourd'hui sur le devenir de l'hôpital Jean-Rostand d'Ivry. Je profite d'ailleurs de la présence de Christian Blanc, secrétaire d'État chargé de la question du Grand Paris.

Il est indispensable et encore temps de s'opposer à l'irréversible, c'est-à-dire à la fermeture de cet hôpital. D'ailleurs, sournoisement, cette fermeture n'a jamais été officiellement décidée et encore moins annoncée. Depuis huit ans, le Gouvernement et la direction de l'AP-HP contournent la question et ne parlent que de transferts : transfert du service de cardiologie, puis du service de rééducation fonctionnelle, " parti sans laisser d'adresse ", et enfin transfert prévu en 2009 de la maternité vers celle du Kremlin-Bicêtre, actuellement en construction. Ces transferts se traduisent par la disparition de services entiers et, à terme, par la fermeture pure et simple de l'hôpital. Ils ont été décidés au nom de la rationalisation, dites-vous, des moyens humains et techniques, du manque de personnels qualifiés, de problèmes de sécurité et, comme toujours, de la prétendue réduction de la dépense publique. Ce sont autant d'affirmations que votre ministère refuse de confronter à la réalité. Pourtant, je note que la commission mise en place par l'ancien président de l'Assistance publique, M. Alain Lhostis, avait conclu à la nécessité de maintenir l'hôpital et de travailler à son évolution.

À ce jour, rien n'y a fait. Vous vous êtes réfugiés derrière l'ARH pour faire disparaître dans les textes l'hôpital Jean-Rostand du paysage hospitalier francilien, comme s'il s'agissait d'une fatalité. Or les Ivryens, les Val-de-Marnais et également de nombreux Parisiens ont, en de nombreuses circonstances, manifesté leur opposition à cette casse du service public.

Les conseils municipaux de plusieurs villes et le conseil général ont délibéré en ce sens. Sous l'impulsion d'un

comité de soutien, plus de 20 000 signatures ont été recueillies et un référendum a même été organisé à Ivry où, en un seul jour, 8 500 votants se sont exprimés en faveur du maintien de l'hôpital.

Vous ne pouvez traiter ces réactions et ces actions dans l'indifférence, voire le mépris. Il ne s'agit, en définitive, de rien de moins que de l'existence d'une maternité où naissent, chaque année, plus de 2 000 bébés - plus de 50 000 depuis sa création en 1978 - sans qu'à aucun moment la sécurité des enfants et celle des mamans aient été menacées, pas plus que la qualité de l'accueil, des soins et des services n'a été mise en cause.

Ainsi, les arguments de la sécurité, des compétences et de la rationalisation ne tiennent pas pour justifier un quelconque transfert vers la future maternité du Kremlin-Bicêtre. Celle-ci est certes nécessaire et je me suis toujours prononcé pour sa construction. Ce qui est donc à rechercher n'est pas la création d'une maternité au détriment de l'autre, mais leur complémentarité.

Il existe de plus, dans notre pays, un déficit considérable de maternités lié à de nombreuses fermetures intervenues au cours de ces dernières années. Par ailleurs, l'insuffisance actuelle du nombre de lits de maternité dans l'ouest du Val-de-Marne, où l'on compte deux maternités pour 430 000 habitants, et un déficit estimé au moins à 3 000 naissances annuelles, sont autant de facteurs qui font craindre que la nouvelle maternité au Kremlin-Bicêtre ne puisse répondre aux besoins et remplir son rôle dans de bonnes conditions.

Il est donc grand temps d'engager une véritable concertation à propos de la maternité d'Ivry et plus généralement de l'hôpital Jean-Rostand, d'autant que le bail de l'AP-HP avec la Macif, propriétaire des lieux, vient à terme dans quelques mois.

Quel sera l'avenir du site ? Avec le personnel, les cadres et professeurs de l'hôpital Jean-Rostand, nous avons des propositions à formuler. Je vous demande en conséquence, madame la ministre, d'organiser dans les prochaines semaines une table ronde à ce sujet. Ma question est donc simple, êtes-vous d'accord pour prendre l'initiative de cette concertation ?

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative*.

Monsieur le député, la permanence et le soutien du Gouvernement aux hôpitaux de proximité représentent un des piliers de la loi " Hôpital, patients, santé et territoires " que je vous présenterai dans quelques semaines, ici même.

Le Gouvernement, par cette loi, redéfinit les missions de l'hôpital. Nous devons faire face à de nouveaux défis : le vieillissement de la population, une exigence accrue de qualité et de sécurité des soins et une amélioration de l'égalité de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Il n'y a aucune raison que certains de nos compatriotes soient en quelque sorte assignés à résidence, car ce sont évidemment toujours les plus faibles et les plus fragiles qui sont les plus éloignés des soins de qualité.

C'est pourquoi, en concertation avec l'ensemble des professionnels de santé, des élus locaux et des représentants des usagers, j'ai souhaité maintenir des structures d'accès aux soins qui jouent pleinement leur rôle de proximité et d'orientation vers les plateaux techniques adaptés. Ces structures doivent naturellement assurer un niveau de sécurité indispensable à nos concitoyens.

Le transfert des lits de la maternité de l'hôpital Jean-Rostand à Ivry-sur-Seine vers l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, situé à deux kilomètres, répond à ce souci de donner une réponse plus adaptée et de meilleure qualité technique aux besoins de la population. En effet, la maternité de l'hôpital Jean-Rostand, bien que réalisant environ 2000 accouchements, est une maternité de niveau 1, hébergée dans des locaux vétustes. Elle n'assure ainsi ni les soins intensifs, ni la réanimation. Lorsque les opérations de regroupement sur l'hôpital du Kremlin-Bicêtre seront terminées, d'ici à 2009, vous disposerez des lits de maternité et d'une unité de réanimation néonatale rassemblés sur le même site. Ils constitueront ainsi une maternité de niveau 3. Il est vrai qu'un certain nombre d'accouchements se déroulent dans des conditions qui peuvent ne justifier que des services d'une maternité de niveau 1, mais le problème, c'est qu'on ne le sait qu'à un moment qui peut être dramatique. Vous ne pouvez donc pas refuser à des mères cette chance de voir naître leur enfant dans une maternité de niveau 3, si un " gros pépin " se profile. C'est essentiel pour la vie des mamans en train d'accoucher et pour le pronostic vital de leur bébé. Les futures mères d'Ivry, autant que du Kremlin-Bicêtre ou des villes voisines, seront accueillies dans des conditions optimales de sécurité et de qualité. C'est ce qui protège l'hôpital public, monsieur le député.

Le maintien de l'hôpital de proximité est vraiment l'une de mes priorités. Nous ne fermerons aucun hôpital de proximité. Nous recentrons évidemment chaque structure vers des missions bien particulières, qui

correspondent aux évolutions lourdes de la médecine. Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, les dépenses d'assurance maladie augmentent de 3,3 %. Quel secteur d'activité dans notre pays peut être assuré d'une telle progression ? Je suis en train de mettre en place un plan d'investissement hospitalier de 10 milliards d'euros pour l'hôpital. Quel secteur d'activité peut bénéficier d'un tel investissement public ? Le maintien de l'hôpital public est au coeur de mes préoccupations.

M. le président. La parole est à M. Pierre Gosnat.

M. Pierre Gosnat. Madame la ministre, vous n'avez pas répondu à ma demande qu'il y ait une concertation pour l'hôpital Jean-Rostand.

Vous parlez de sécurité : 50 000 accouchements ont été réalisés dans cette maternité d'Ivry, sans un seul accident. Une maternité de niveau 3 n'a pas pour vocation d'accueillir des grossesses normales.

Vous ne répondez pas à la question. Il n'est pas étonnant qu'autant de directeurs d'hôpital soient en désaccord total avec votre politique, contrairement au satisfecit que vous vous donnez.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Gosnat](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 424

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10545

Réponse publiée le : 10 décembre 2008, page 8288

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 décembre 2008